



Le livre, le papier et la communication
filpac cgt

USINE DE SOTTEVILLE

La lutte continue

Suite à notre assemblée du personnel, la décision a été prise de ne pas signer l'accord CSE dans l'état. Il est clair qu'à ce jour la direction veut purement et simplement nous éliminer pour s'attaquer à vos acquis par la suite.

Aujourd'hui rien n'est perdu, bien au contraire tout reste à faire. En effet le protocole d'accord pré-électoral nous permet de continuer la négociation (Répartition et nombre de sièges, nombre d'heures de délégation, limitation du nombre de mandats, etc...)

Info de dernière minute: La direction nous explique (mensonge) qu'elle n'est pas prête pour nous informer sur les orientations stratégiques. (Marche de l'entreprise sur 3 ans)

Continuons notre mouvement comme la semaine dernière pour mener à bien notre combat. Pensons à notre avenir et ne regardons pas l'argent que nous allons perdre, bien au contraire, investissons pour le futur !

N'oublions pas, seul le collectif peut gagner !

Pour les salariés en journée: 1h00 de grève le vendredi 12 Octobre 2018 en fin de journée.

Vendredi 12 Oct. de nuit équipe D de 4h00 à 5h00.

Samedi 13 Oct. du matin équipe E de 12h00 à 13h00.

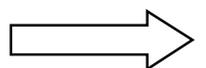
Samedi 13 Oct. de l'après-midi équipe C de 20h00 à 21h00.

Samedi 13 Oct. de nuit équipe A de 4h00 à 5h00.

Dimanche 14 Oct. du matin équipe E de 12h00 à 13h00.

Dimanche 14 Oct. de l'après-midi équipe C de 20h00 à 21h00.

Dimanche 14 Oct. de nuit équipe A de 4h00 à 5h00.



Les grandes lignes du CSE à Rouen

Fonctionnement actuel	Loi Macron	Kimberly-Clark	Nos demandes
35 heures de délégation	21heures de	21heures de	25 heures de délégation
2 réunions / mois	délégation	délégation	2 réunions / mois
Suppléants présents	1 réunion / mois	1 réunion / mois	Suppléants présents
8h15 pour les suppléants	Pas de suppléant	Pas de suppléant	8h15 pour les suppléants
Pas de limite de mandats successifs	0 et négociable en	Pas d'heure	Pas de limite
10 titulaires	entreprise	3 mandats successifs	8 titulaires
10 suppléants	3 mandats successifs	8 titulaires	8 suppléants
	8 titulaires	8 suppléants	3 jours pour activité sociale
	8 suppléants		
CHSCT			
4 réunions annuelles		Création d'une	Création d'une
3 membres	CSSCT	commission SSCT par	commission SSCT par
1 RS par syndicat	Mise en place du CSSCT	Etablissement - 3	Etablissement - 4
8h15 de délégation / membres	dans les entreprises	réunions annuelles -	réunions annuelles 5
5h00 en plus pour le secrétaire	d'au moins	3 mbs dont 1 rep. 2e ou	mbs dont 1 rep. 2e ou 3e
8h15 pour le représentant syndical	300 salariés.	3e collègue choisis parmi	collège choisis parmi les
Voix représentatives		les membres du CSE	membres du CSE. La
Possibilité de recourir à		Missions déléguées à la	commission a le pouvoir
un expert payé par la		commission (Enquête,	d'émettre un avis et de
direction		analyse d'accident, droit	recourir à un expert.
		d'alerte).	Missions déléguées à la
		=> La commission n'a pas	commission (Enquête,
		le pouvoir d'émettre un	analyse d'accident,
		avis ni de recourir à un	hygiène et droit d'alerte)
		expert	Présence des
			représentants syndicaux
			de chaque organisation
			et des délégués
			syndicaux de chaque
			organisation.
			8h15 minutes de
			délégation par mois pour
			les membres